




## Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (FRH002)

Le séminaire vous intéressera si ...	Vous vous posez la question suivante : comment disposer, à tout moment, des ressources humaines nécessaires à la réussite de la mission de l'organisation ? Si les Ressources Humaines d'une organisation sont sa principale richesse, elles sont également soumises à l'obligation de rentabilité et de profitabilité.
Public-cible ?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tout Directeur de PME voulant avoir prise sur le futur de son entreprise ;</li><li>- Tout cadre chargé de programmer une évolution liée à la modification du périmètre de son département ou à l'intégration de nouveaux process de production ;</li><li>- Tout membre d'un Département RH chargé d'accompagner un processus de restructuration de l'organisation.</li></ul>
Objectifs généraux de la formation ?	Au terme de la formation, les participants seront capables de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Décrire ce que recouvre la Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines ;</li><li>- Mettre en place une stratégie de recueil d'informations permettant de planifier les besoins futurs en Ressources Humaines ;</li><li>- Mettre en place les outils de suivi de la Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines et de prendre les mesures correctives adéquates/</li></ul>
Contenu de la formation ?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les enjeux de la GPEC</li><li>- Les bases : le projet d'organisation</li><li>- La définition des besoins et l'inventaire des compétences</li><li>- La gestion des écarts</li><li>- Le management par les compétences en cultivant l'employabilité</li><li>- La définition d'un processus intégré du recrutement jusqu'à la mobilité</li><li>- La mise en place d'un tableau de bord</li></ul>
Durée	1 jour
Dates	08/05/2020 ; 15/10/2020
Lieu	Charleroi (Belgique)
Le formateur ?	 <p>Philippe <b>RASIC</b> Directeur de RCF, il intervient dans les organisations qui mettent en place des politiques ou des dispositifs de GRH adaptés à leur environnement et à leur structure. À ce titre, il intervient également en restructuration d'entreprises et dans la mise en place de procédures de travail.</p>
Prix ?	Par personne : 529,00 € HTVA – 640,09 € TVAC
Au terme de la formation	Possibilité de suivi dans l'entreprise (option – prix à la demande)



# Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (FRH002)

## Pour vous inscrire ...

Merci de renvoyer le bon de commande ci-dessous à :

RCF – Avenue de Longvic, 16 – 5620 Florennes (Belgique)

Fax : ++32 (0)71.68.52.13

E-mail : [info@rcf-sprl.be](mailto:info@rcf-sprl.be)

Ou inscrivez-vous directement sur notre site web : <http://www.rcf-sprl.be/formations>

REFERENCE	DATE		NOM DU SEMINAIRE
	DU ...	AU ...	
FRH 004	08/05/2020	08/05/2020	Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
	08/10/2020	08/10/2020	

Identité du/de la/des participant(e)(s)

Nom	Prénom	Fonction	Adresse e-mail	Prix TTC
				640,09 €
				640,09 €
				640,09 €
<b>Total :</b>				

### Coordonnées de facturation

Nom de votre organisation :

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... N° TVA : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Date : ..... Signature :



# Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (FRH002)

## Conditions Générales

RASIC CONSEIL FORMATION sprl.

Siège social : Avenue de Longvic, 16 – 5620 Florennes (Belgique)

TVA n° 0895.221.611

Tél : ++32 (0)71.68.52.13

Email : [info@rcf-sprl.be](mailto:info@rcf-sprl.be)

### **1. Inscription et annulation**

a. Chaque participant a l'obligation dès l'inscription de:

- Communiquer à **RCF** ses coordonnées personnelles à savoir : nom, prénom, adresse de résidence, numéro de téléphone, mail, adresse, et numéro de passeport (éventuellement) ;
- Transmettre, le cas échéant, les coordonnées de l'employeur qui inscrit le participant à la formation, à savoir : nom de l'employeur, forme de l'organisme (éventuellement), numéro d'entreprise (éventuellement), siège social, coordonnées et identité du responsable, numéro de TVA éventuel ;
- Renvoyer le formulaire d'inscription signé (un paraphe sur chaque page et une signature sur la dernière page, après avoir inscrit de manière manuscrite « lu et approuvé les conditions générales »).

#### **A défaut de respect de ces obligations, l'inscription ne sera pas effective**

b. Chaque participant a le droit d'annuler sa participation à un séminaire auquel il s'est inscrit. Les conditions suivantes sont d'application pour les participants qui auront déjà payé leur inscription :

- Si l'annulation est notifiée au plus tard 21 jours calendrier avant le début du séminaire, **RCF** rembourse l'intégralité des montants perçus duquel il prélève 50 € (cinquante euros) HTVA à titre de couverture des frais administratifs ;
- En cas d'annulation entre le 20ème et le 8ème jour, **RCF** remboursera 50% des frais d'inscription ;
- En cas d'annulation dans les 7 jours avant le début de la formation, **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ**. Toute absence totale ou partielle au séminaire ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pour les participants qui n'auraient pas encore payé leur inscription, tout dédit entraînera le paiement de frais de dossier fixés à 10 % du montant de la formation avec un minimum de 50 € HTVA (cinquante euros Hors TVA).

### **2. Organisation de la formation**

**RCF** se réserve le droit d'annuler le séminaire de formation en cas de nombre insuffisant de participants. Les participants inscrits seront informés par e-mail au plus tard 21 jours calendrier avant le premier jour de la formation (le jour d'arrivée en Belgique n'étant pas comptabilisé).

En cas d'annulation du séminaire par **RCF**, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursée sans application de l'article 1.b. des présentes conditions générales.

### **3. Prix**

Sauf accord particulier, le prix de la formation comporte:

- Les coûts liés à l'animation et à la préparation de la formation ;
- Les frais de séjour et, dans le cas où les participants sont logés à l'hôtel, les frais d'hôtel (pension complète, taxe de séjour. Les frais de blanchisserie, téléphonie et autres menus frais ne sont pas pris en charge par **RCF**) ;
- Les frais de repas ; les frais de déplacement inhérent à la formation.

---

RASIC CONSEIL FORMATION sprl

16, avenue de Longvic – B5620 FLORENNES (Belgique) - Tél./Fax : (+32)071.68.52.13

Site : <http://www.rcf-sprl.be> E-mai : [info@rcf-sprl.be](mailto:info@rcf-sprl.be) TVA : BE895.221.611

Code BIC : GEBABEBB – IBAN (Swift) : BE08 0015 4240 8013



## Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (FRH002)

### 4. Paiement

Chaque participant a l'obligation de payer le coût du séminaire au plus tard à la date reprise dans le document de présentation du séminaire. A défaut de respect de cette obligation, l'inscription ne sera pas effective.

Chaque participant reste tenu personnellement de ses engagements vis-à-vis de **RCF** dès son inscription. Tout dédit entraînera des frais fixés à 10 % du montant de la formation et au minimum au coût des frais assumés par **RCF**.

### 5. Droit à l'image

**RCF** peut demander à un photographe de prendre des photos ou de tourner de courtes séquences lors de chaque session de formation afin de les diffuser sur son site internet (<http://www.rcf-sprl.be>). Les participants à la formation acceptent en signant les présentes conditions générales de renoncer explicitement à tous leurs droits à l'image et ce pour une durée indéterminée. Ce faisant, les participants autorisent également **RCF** à diffuser ces images sur son site internet et/ou sur les réseaux sociaux où il est actif.

### 6. Respect de la vie privée

**RCF** s'engage à ne transmettre aucune informations fournies sur le formulaire d'inscription à un autre organisme ou à une société, lié(e) ou non à **RCF**. Le participant a le droit de demander à ce que toutes les informations le concernant contenues dans les bases de données de **RCF** soient supprimées ou modifiées.

**RCF** n'utilise aucun cookie pour le suivi des navigations des internautes sur son site.

### 7. Règlement des litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi belge.

La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de NAMUR (Belgique) sont seuls compétents.